

## Direction départementale des territoires

Metz, le 01 août 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau Unité Police de l'eau - Délégation Territoriale de Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau

Affaire suivie par: Pascal RIDGEN

Tél: 03 87 28 30 80

E-mail: pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire de la commune de Rémelfing 1, Place du Château 57200 REMELFING

**OBJET**: Dossier de déclaration concernant la gestion des eaux pluviales du projet

de création de la Maison des Arts et de la Culture à 57200 REMELFING

Courrier de non opposition

RÉF.: Enregistrement par téléprocédure sur Service-Public.fr

P.I.: 1 fiche récapitulative et descriptive du IOTA

Monsieur le Maire,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

## • Gestion des eaux pluviales des infrastructures de la Maison des Arts et de la Culture de la commune de REMELFING

pour lequel un récépissé a été délivré à votre mandataire, le bureau d'études Génie de l'Eau, lors de l'enregistrement du dossier en téléprocédure sur Service-Public.fr en date du 12 juillet 2023, sous le n° DIOTA-230712-205239-120-027, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Le descriptif sommaire de l'opération est joint au présent courrier.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat précisant les dates de publication, via la téléprocédure et par mail à l'adresse indiquée en entête.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <a href="https://citoyens.telerecours.fr">https://citoyens.telerecours.fr</a>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau, l'adjointe

Astride ERMAN